

PIÉMONT DES VOSGES



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN - Arrondissement de Sélestat-Erstein

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du 17 septembre 2020 - Krautergersheim

Sous la Présidence de M. Michel HERR
Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de membres présents ou représentés : 47

Délibération n°11-2020 : Désignation d'un représentant syndical au sein de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise (ADEUS) :

Le Président rappelle que le PETR est adhérent à l'ADEUS principalement pour mener des travaux communs au sein de l'Interscot, structure informelle regroupant tous les SCoT alsaciens et participer aux multiples ateliers traitant de l'aménagement du territoire.

Le Comité Syndical,

- VU** la loi d'orientation N° 92-125 du 6 février 1982 relative à l'administration territoriale, de la République ;
- VU** la loi N°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-33, L.5741-1, L.5711-1 et L.5211-2 ;
- VU** la délibération N°15-2007 du PETR portant adhésion à l'ADEUS,

CONSIDERANT qu'il incombe de procéder à la désignation d'un délégué auprès de l'ADEUS pendant toute la durée du mandat ;

DECIDE,
à l'unanimité

- 1) DE RECOURIR** à un vote à main levée en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- 2) DE DESIGNER** M. Michel HERR au sein de l'ADEUS.

Pour extrait conforme
OBERNAI, le 22 septembre 2020

Michel HERR

Président

Accusé de réception en préfecture
067-200086197-20200917-Delib112020-DE
Date de télétransmission : 15/10/2020
Date de réception préfecture : 15/10/2020